

## 1 Objectifs du document

Ce document a pour but de vous présenter **la prestation nuit d'appui** offerte par SIANA24.

## 2 Généralités

L'organisation de soins à domicile SIANA 24 a pour mission de vous offrir la possibilité de rester à votre domicile le plus longtemps possible dans de bonnes conditions. A cet effet, elle vous offre la possibilité de recourir à une prestation « nuit d'appui ». Cette prestation doit vous permettre de vous sentir en sécurité pendant la nuit. Elle doit également permettre à vos proches de se reposer.

## 3 Déroulement de la prestation

En cas de besoin, un collaborateur qualifié se déplace à votre domicile pour offrir la prestation d'accompagnement de nuit. Ce dernier se tiendra à votre disposition tout au long de la nuit.

Si vous nécessitez des soins spécifiques pendant la nuit, ces derniers vous seront directement prodigués par le collaborateur. Demeure toutefois réservés les soins qui ne relèveraient pas du niveau de compétences du collaborateur en question.

La prestation est fournie en principe dans le créneau horaire de 23h00 à 7h00.

D'autres plages horaires peuvent être négociées avec le prestataire en cas de besoin.

## 4 Facturation

La prestation « nuit d'appui » est facturée CHF 200.- pour 08 heures de suivi. Le surplus horaire est facturé CHF 50.-/heure.

Une facture pour les prestations de nuit d'appui est envoyée mensuellement directement chez vous.

Si la prestation est planifiée et prévisible, une infirmière fera une évaluation des besoins à votre domicile. Cela permettra un remboursement des éventuelles prestations de soins fournies durant la nuit par votre caisse-maladie (LaMal). Pour de plus amples informations, merci de vous référer au document « prestation de soins ».

Si la prestation est apportée en urgence, une évaluation aura lieu dans les 14 jours qui suivent l'intervention.